



## Aux contribuables de la Ville de Macamic

### AVIS PUBLIC

Est donné par la greffière-trésorière adjointe de la Ville de Macamic :

Que le règlement suivant a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 4 août 2025.

#### Règlement d'emprunt 25-370 :

↳ Décrétant une dépense de 191 293 \$ et un emprunt de 191 293 \$ pour l'acquisition d'une surfaceuse à glace électrique neuve.

Que le règlement ci-haut mentionné est déposé au bureau de la greffière-trésorier de la Ville de Macamic, au 70, rue principale et que toute personne intéressée peut le consulter aux heures ordinaires d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Macamic, le 25 août 2025

  
Joëlle Rancourt

Greffière-trésorière adjointe